



Charte d'Engagement pour l'Accessibilité

Le Centre de Formation Professionnelle des Casinos s'engage à promouvoir et à garantir l'accessibilité pour tous.

Nous croyons fermement que chaque individu a le droit d'accéder à nos produits, services et informations, quelle que soit sa situation ou ses capacités.

En tant qu'organisme de formation, nous nous engageons à :

- Concevoir et développer nos produits et services en tenant compte des principes de conception universelle, afin de les rendre accessibles à tous les utilisateurs.
- Fournir des informations claires et compréhensibles sur l'accessibilité de nos produits et services, y compris les mesures prises pour les rendre accessibles.
- Former notre personnel sur les bonnes pratiques en matière d'accessibilité et les sensibiliser à l'importance de l'inclusion.
- Évaluer régulièrement l'accessibilité de nos produits, services et supports de communication, et prendre des mesures correctives en cas de non-conformité.
- Collaborer avec des experts en accessibilité pour améliorer continuellement notre niveau d'accessibilité et répondre aux besoins spécifiques de nos utilisateurs.
- Recueillir les commentaires et les suggestions de nos utilisateurs en matière d'accessibilité, et les prendre en compte dans nos processus d'amélioration continue.



Centre de Formation Professionnelle des Casinos

Déclaration d'activité enregistrée sous le N°11 75 53377 75 auprès du préfet de région d'Ile de France

- Sensibiliser nos partenaires, fournisseurs et sous-traitants à l'importance de l'accessibilité, et les encourager à adopter des pratiques inclusives.
- Respecter les lois et réglementations en vigueur concernant l'accessibilité, et travailler activement à leur mise en œuvre.

Nous considérons cette charte comme un engagement continu envers l'accessibilité, et nous nous efforcerons constamment d'améliorer notre performance dans ce domaine.

M.DESCORMIERS Thierry, Directeur

Le 01 janvier 2024